

Le 14 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Oui, je reviens aujourd'hui sur la question de l'éducation, et savez-vous pourquoi? C'est parce que j'ai eu plus de... Plus de 3 000 personnes ont réagi de façon favorable à notre initiative visant à faire modifier le point d'entrée précoce, car nous ne sommes pas prêts. Pourquoi est-ce que j'insiste sur la question? C'est parce que 2 700 enseignants à la retraite veulent que nous insistions sur celle-ci. Pourquoi insistons-nous sur la question? C'est parce que des éducateurs dans les salles de classe veulent que nous insistions sur celle-ci. Même si le premier ministre ne leur permet pas de parler ouvertement, ils parlent en privé, et nous les écoutons.

Une autre préoccupation a été soulevée. J'ai déjà posé les questions, et pourquoi est-ce que je les pose de nouveau? C'est parce que je n'obtiens aucune réponse. La question avait trait à la modification de la réglementation relative aux brevets pour nos provinces. Je veux savoir s'il y a eu une modification réglementaire qui aurait changé les exigences pour l'obtention d'un brevet dans notre province. Le premier ministre ou le ministre de l'Éducation reconnaîtra-t-il aujourd'hui que le gouvernement actuel a modifié la réglementation relative aux brevets d'enseignement?

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu à la question. Si le député d'en face n'aime pas la réponse, je lui présente mes excuses. Voilà ce qui se passe, et telle est la situation.

Afin que le chef de l'opposition le reconnaisse, je pense qu'il est important de souligner encore, probablement pour la 12^e fois, que nous avons pris une décision fondée sur un rapport fait en 2012, rapport que son gouvernement avait approuvé et commandé lorsqu'il était ministre des Finances. Le rapport a été rédigé par deux anciens ministres de l'Éducation, l'un ayant fait partie d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur. Ces derniers ont écouté des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick. Ils ont rencontré des parties prenantes, des experts, des élèves et des enseignants, et, selon les critères que leur a donnés le gouvernement au sein duquel siégeait le député d'en face, ils en ont conclu que le rétablissement en 1^{re} année du programme d'immersion constituait la mesure qui s'imposait pour la province. Nous avons promis en 2014 de faire exactement cela. Nous tenons aujourd'hui notre promesse.

M. Higgs : Nous voilà repartis. La question portait sur la délivrance des brevets. À partir de la page 1 409 de l'édition de la *Gazette royale* du 16 novembre, le *Règlement du Nouveau-Brunswick 2016-62* pris en vertu de la *Loi sur l'éducation* et déposé le 31 octobre 2016 — soit 31 jours après que le premier ministre a annoncé le rétablissement en 1^{re} année du programme d'immersion précoce — précise ce qui suit :



1 L'article 2 du Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-8 pris en vertu de la Loi sur l'éducation est modifié par l'abrogation de la définition de « brevet d'enseignement ».

Trente et un jours après l'annonce concernant l'immersion précoce, la définition de « brevet d'enseignement » a été modifiée. Le moment choisi est suspect. La question est claire : La modification réglementaire découle-t-elle du fait qu'il était prévu de rétablir le point d'entrée précoce en immersion, parce que nous ne pouvons pas trouver d'enseignants qualifiés ici au Nouveau-Brunswick, et que nous devons donc chercher des enseignants ailleurs ou modifier le règlement afin qu'il y ait des enseignants dans les salles de classe? Le premier ministre reconnaîtra-t-il que le moment choisi pour la modification est directement lié au fait qu'il était prévu de rétablir le point d'entrée précoce?

L'hon. M. Gallant : Ce n'est pas le cas. L'initiative n'a pas été prise pour servir d'outil de recrutement. Cette initiative a été prise pour que nous, en tant que province, respections l'Accord sur le commerce intérieur. Si le chef de l'opposition se débarrassait de son obsession pour l'immersion en français, feuilletait un journal, lisait ou écoutait les nouvelles, il constaterait que des discussions assez animées se déroulent partout au pays pour que nous ayons un Accord sur le commerce intérieur d'un bout à l'autre du Canada. Voilà ce qui explique le moment de la modification. Si le député d'en face veillait à tenir compte d'autres éléments pouvant aider à notre croissance économique dans la province, comme le commerce intérieur, il saurait que c'est ce qui nous a menés à présenter la modification à ce moment-ci.

Encore une fois, je demande au chef de l'opposition d'arrêter de tenir des propos alarmistes. Nous comprenons tous que le chef de l'opposition s'oppose à l'immersion en français. Nous le comprenons. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick l'ont compris, étant donné que le chef de l'opposition a posé à 12 reprises des questions à ce sujet.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Toutefois, nous sommes en faveur de la mesure et nous la mettons en oeuvre.

M. Higgs : Voilà l'alarmisme. En lançant de telles insinuations, le premier ministre pense manifestement que je serai réduit au silence ou que j'accepterai un système d'éducation qui est en crise et qui, du côté anglophone, produit moins de 4 % de diplômés répondant aux normes de bilinguisme dans une province bilingue depuis plus de 40 ans. Je ne suis pas prêt à accepter cela. Je veux une province où nous parlons tous les deux langues, et notre système d'éducation doit faire en sorte que cela se concrétise.

Nos éducateurs disent que notre système est en crise malgré le dévouement et les efforts des professionnels au sein du système. Ils décrivent un système fermé, dans lequel les attentes sont faibles et les normes sont rigides, durement touché par les perpétuels changements qui



surviennent sur tous les fronts. Le programme d'immersion en français ne prépare pas les élèves du Nouveau-Brunswick à la complexité du monde contemporain. Le système, dans l'ensemble, n'est pas cohérent, et il n'y a pas de culture systématique de soutien à l'apprentissage. Les enseignants ne savent pas quelles sont les attentes de fin d'année. Le premier ministre ou son ministre peut-il fournir de façon claire et détaillée...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition essaie de donner l'impression qu'il ne tient pas de propos alarmistes. La deuxième phrase qu'il a prononcée porte sur le fait que notre système d'éducation est en crise et qu'il est brisé ; il parle de tous les défis auxquels il peut penser et qui se posent à notre système d'éducation, débitant le tout. Des défis se posent bel et bien à nous, mais il se passe de grandes réalisations dans notre système d'éducation. Des réalisations remarquables sont accomplies dans notre province.

L'alarmisme ne permettra pas de relever les défis. Ce que nous devons faire, c'est avoir une discussion fondée sur les faits, et voici les faits. Un rapport a été préparé en 2012 et avait été commandé par le gouvernement dont faisait partie le chef de l'opposition. Ce dernier était alors ministre des Finances. Il siégeait au Cabinet et a dit : Oui, apportons le changement. C'est parce que les gens d'en face avaient promis en 2010 qu'ils rétabliraient l'immersion en 1^{re} année. Dans le rapport de la commission, il était recommandé que nous rétablissions l'immersion en 1^{re} année. Nous avons promis que nous le ferions, et j'ai le grand plaisir d'annoncer à la population du Nouveau-Brunswick que c'est ce que nous faisons actuellement.

M. Higgs : Faute de plan, faute de faits à l'appui de la mesure et malgré la forte opposition des éducateurs qui connaissent le système, le premier ministre ira de l'avant. Voilà toute une décision fondée sur des données probantes, prise sans même inclure la mesure dans un plan de 10 ans. Est-ce si difficile à comprendre alors que la mesure ne fait même pas partie du plan de 10 ans du gouvernement, de son propre plan?

D'après les mauvais résultats que donne systématiquement le système d'éducation du Nouveau-Brunswick aux évaluations nationales et internationales, le rendement du système est en général inférieur. Les données des évaluations provinciales du Nouveau-Brunswick, ainsi que les évaluations réalisées et menées au Nouveau-Brunswick en fonction du programme d'études du Nouveau-Brunswick, confirment que les résultats sont faibles.

Le premier ministre est-il disposé à accorder suffisamment d'autonomie aux écoles afin qu'elles puissent déterminer la composition des classes et les méthodes d'enseignement de façon à donner à tous les élèves les meilleures chances d'atteindre les objectifs de nos programmes d'études? Merci.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre et partout dans la province, nous travaillons avec le personnel enseignant, les leaders communautaires et toutes les autres personnes qui veulent s'engager à donner à nos enfants le meilleur système d'éducation possible.

En effet, nous avons développé nos plans d'éducation décennaux en nous basant sur ce principe. Nous avons suivi ce principe, ce qui nous a aidés à établir nos plans d'éducation décennaux, qui sont très solides et qui vont nous aider à obtenir les résultats désirés pour nos enfants et notre province.

Je pense qu'il est évident que nous sommes aux prises avec des défis, mais, par contre, il se passe aussi de belles choses. Alors, il est bon de se demander ce qu'il faut faire pour surmonter les défis, et, selon nous, il s'agit d'investir davantage dans l'éducation.

Le chef de l'opposition pense que notre système d'éducation a assez d'argent. En fait, lorsqu'il était ministre des Finances, il faisait des réductions, alors que nous faisons le contraire : Nous investissons de façon historique dans l'éducation.

[Traduction]

M. Higgs : Dépenser de l'argent, imposer davantage les gens et espérer que tout ira pour le mieux, voilà ce en quoi le gouvernement actuel croit, de toute évidence. Il n'y a pas de plan. C'est clair qu'il n'y a pas de plan.

Les facteurs d'échec du système d'éducation incluent les perpétuels changements apportés aux modèles du gouvernement, les perpétuels changements apportés aux programmes d'études, les initiatives stratégiques fondées sur la théorie et non la pratique, la mauvaise gestion du programme d'immersion en français et l'absence de normes pédagogiques définies et comprises par beaucoup de gens. Le premier ministre ou son ministre fournirait-il un document imprimé ou électronique donnant un résumé clair des normes pédagogiques à l'intention des élèves au Nouveau-Brunswick? De plus, le premier ministre ou son ministre fournirait-il un document imprimé ou électronique décrivant la façon dont les objectifs des programmes d'études sont harmonisés avec les normes pédagogiques à l'intention des élèves au Nouveau-Brunswick? Merci.

L'hon. M. Gallant : C'est effarant d'entendre le chef de l'opposition nous accuser de ne pas avoir de plan. Je pense qu'il est retourné en arrière et qu'il critique réellement son ancien gouvernement, lequel n'avait pas de plan en matière d'éducation. Monsieur le président, je pense que vous savez très bien à quel point nous avons insisté, lorsque nous étions dans l'opposition, pour que le gouvernement du moment ait un plan pour nos élèves, un plan pour nos jeunes et un plan pour notre personnel enseignant, mais ce gouvernement-là a décidé de ne pas en avoir. L'éducation n'était pas une priorité, et le fait que le gouvernement n'avait pas



de plan l'a mis en évidence. Le fait que le chef de l'opposition a procédé à des compressions en éducation lorsqu'il était ministre des Finances l'a aussi mis en évidence.

C'est effarant d'entendre les propos que tient aujourd'hui le chef de l'opposition, et je sais que les membres de son caucus veulent rentrer sous terre chaque fois qu'ils entendent de tels propos. Qu'il continue de dire qu'il y a assez d'argent en éducation, qu'il se serve d'une expression selon laquelle nous gaspillons de l'argent alors que nous investissons en éducation, tout cela est déconcertant. C'est correct, parce que nous tous, de ce côté-ci de la Chambre, connaissons l'importance de l'éducation, et nos investissements en éducation seront les plus grands dans l'histoire de notre province.

M. Higgs : Lorsque les faits sont laissés de côté, il est plus facile d'exposer les paroles creuses. C'est plus facile de dire : Injectez plus de fonds, et nous serons tous en meilleure posture. Eh bien, l'histoire a montré que ce n'est pas ce qui se produit. Les enseignants vous diront que ce n'est pas ce qui se produit. Les enseignants vous diront : Laissez-nous tranquilles ; permettez-nous d'avoir une certaine stabilité ; laissez-nous diriger les classes et nous obtiendrons des résultats. Mais non, nous créerons de nouveaux programmes, nous dit-on. Nous remettons en vigueur un programme qui avait déjà été en place, mais qui n'avait pas produit les résultats que nous souhaitons voir dans la province. Les normes actuelles ne sont même pas évaluées pour comprendre où nous en sommes en ce qui concerne l'immersion en 3^e année, mais nous changerons le programme.

La description du poste d'enseignant au Nouveau-Brunswick est de maintenir l'ordre et la discipline et de tenir un registre des présences. Le premier ministre savait-il que la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, dans sa description du rôle d'enseignant, ne mentionne pas l'enseignement du programme d'études comme faisant partie du travail de l'enseignant? Le premier ministre convient-il qu'il s'agit là d'un oubli, à tout le moins, et serait-il favorable à une modification pour faire de l'enseignement du programme d'études un principe fondamental de l'enseignement? Merci.

L'hon. M. Gallant : Par où commencer? Tout d'abord, le chef de l'opposition dit encore ce matin que le système d'éducation est brisé, qu'il est en crise. Ensuite, après avoir posé quelques questions, il soutient que nous devrions laisser les choses tranquilles et qu'il faut de la stabilité. Eh bien, cela n'a absolument aucun sens, à moins que l'éducation ne soit pas une priorité. Par contre, cela a peut-être effectivement du sens parce qu'il en est ainsi pour le chef de l'opposition.

Le chef de l'opposition affirme que nous essayons de laisser les faits de côté. C'est lui qui n'admet pas qu'un rapport a été réalisé en 2012. C'est son gouvernement qui a approuvé ce rapport dirigé par deux personnes indépendantes du gouvernement, soit d'anciens ministres de l'Éducation sous des gouvernements de différentes allégeances, conservatrice et libérale. Ceux-ci ont conclu, après avoir écouté les gens du Nouveau-Brunswick, que nous devrions rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français. Le député dit que nous laissons les faits de côté. Il laisse de côté le rapport que son gouvernement a approuvé.



Le chef de l'opposition dit encore que nous gaspillons de l'argent lorsque nous investissons en éducation. Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. Il dit que nous créons de nouveaux programmes, mais que nous devrions cesser de le faire. Nous ne sommes pas d'accord. Le programme de prestation des services intégrés, qui aide nos enfants à surmonter des défis au chapitre de la santé mentale, est un bon programme pour nos jeunes.

M. Higgs : Je suis heureux que le premier ministre continue de parler de rapports. C'est un rapport qui n'est pas justifié, car l'autre programme n'a pas encore été évalué, et le moment choisi pour le faire est crucial.

Les questions que j'ai posées ce matin portent sur des citations tirées directement d'un rapport datant d'avril 2002. C'était en 2002, il y a 14 ans. Les mêmes questions s'appliquent aujourd'hui. Que faisons-nous à nos éducateurs? Que faisons-nous à nos élèves? Nous tournons en rond. Si le premier ministre veut lire un rapport, je lui propose d'examiner celui-ci, qui décrit notre situation 14 ans plus tard. N'est-ce pas triste que nous, ici, à la Chambre, ayons permis qu'une telle chose se produise? Nous devrions tous avoir honte. Nous refaisons la même chose parce que nous imposons au milieu scolaire une politique non justifiée et non planifiée. Nous allons mettre des enseignants à pied et, encore une fois, nous n'écoutons pas le personnel enseignant. Réglons la situation.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition n'a pas posé de question, mais c'est correct. J'aime bien qu'il pense qu'il s'agit d'une révélation lorsqu'il nous dit la date du rapport, soit 2002. J'aime bien cela parce que la révélation, c'est qu'il a été ministre des Finances pendant quatre ans, de 2010 à 2014.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le député d'en face devrait se demander ce qu'il a fait pour améliorer la situation au sein de notre système d'éducation. Eh bien, il n'a pas à chercher très loin. Je peux le lui dire. Ce qu'il a fait, c'est procéder à des compressions en éducation. Il a procédé à des compressions dans l'un des programmes les plus importants que nous, en tant que gouvernement, pouvons fournir à notre population.

L'éducation est de loin le meilleur secteur où nous pouvons investir, et c'est de loin le meilleur égalisateur social. Lorsque nous investissons davantage en éducation, nous savons que la mesure est stratégique. Le député pense que c'est du gaspillage d'argent. Nous savons que c'est offrir à la population un meilleur Nouveau-Brunswick. Nous savons que de tels investissements changent vraiment la vie de nos enfants et de nos jeunes, et nous savons que, si nous voulons faire progresser notre économie en fonction de nos attentes collectives, l'éducation est de loin le meilleur secteur où nous pouvons investir. Voilà pourquoi nous investirons davantage.



M. Higgs : À mon avis, si le premier ministre veut parler de compressions en éducation, il devrait examiner sa première année au pouvoir. C'est drôle qu'il ait évité d'en parler. C'est aussi très intéressant qu'il ait évité de parler de la tenue d'autres discussions sur les rapports. C'est une révélation. C'est une révélation qui établit que notre situation ne s'améliore pas. En gros, les investissements en éducation ont augmenté de plus de 40 % au cours des 10 dernières années, et les inscriptions ont diminué de 20 %.

Les décisions ne sont pas fondées sur des faits. Les décisions ne sont pas fondées sur les améliorations à apporter. Elles sont fondées sur des motifs politiques. C'est parce que, oh oui, nous avons dit que nous procéderions ainsi, nous dit-on. Nous n'avons pas mis la mesure dans le rapport et nous n'y avons pas donné suite parce que ce n'était pas le moment. Ce n'était pas le bon moment, et les éducateurs nous le disaient. Ils me le disent plus que jamais auparavant.

Encore une fois, je demande ceci au premier ministre : Suivra-t-il son plan de 10 ans? Le plan est en cours d'élaboration depuis un certain temps, mais c'est maintenant l'occasion de le faire fonctionner. Je veux faire partie du processus. Nous voulons en faire partie, apporter...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition oublie que son caucus a déjà participé à l'élaboration de nos plans décennaux. C'est un exercice que nous avons lancé, et nous avons invité les autres partis politiques, le personnel enseignant, les gens du Nouveau-Brunswick et les leaders communautaires à participer à ces efforts. Nous avons déjà entamé un processus en vue d'élaborer des plans d'éducation décennaux solides qui vont nous aider à obtenir les résultats que nous voulons tous et toutes.

La grande différence que nous voyons ce matin, c'est que nous croyons qu'il faut investir davantage dans l'éducation. Nous croyons qu'il nous faut investir dans nos jeunes et dans l'avenir, mais le chef de l'opposition ne croit pas cela. Il croit qu'il y a assez d'argent dans l'éducation et il croit que, lorsque nous investissons dans ce secteur, nous gaspillons notre argent. Toutefois, ce n'est pas le cas, et nous le savons ; c'est la raison pour laquelle nous allons investir plus que jamais dans l'éducation ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Parc provincial Mactaquac

M. Urquhart : Le terrain de golf du parc provincial Mactaquac a été donné aux gens du Nouveau-Brunswick au titre de l'accord de 1966 sur le bassin. On nous avait assuré que le gouvernement s'en occuperait. Comme c'était le cas pour Kings Landing et les îles, le parc devait fournir des emplois très nécessaires à des travailleurs déplacés et à des familles. Les rumeurs vont bon train dans la collectivité. Le ministre ou le gouvernement peut-il nous



expliquer quels sont ses plans pour le parc Mactaquac et quelles en seront les retombées dans la province?

L'hon. M. Ames : Je remercie le député d'en face de la question. Comme le sait mon collègue de Carleton-York, tous nos parcs constituent de précieuses ressources pour l'ensemble de notre province et pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Grâce à la révision stratégique des programmes que nous avons effectuée, nous avons constaté la nécessité de réaliser des gains d'efficacité. Avec le concours du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, nous avons conclu que le golf ne faisait pas partie de notre mandat, sans l'ombre d'un doute, et que nous devons trouver des moyens pour que le terrain de golf soit davantage mis en valeur.

Nous élaborons actuellement un plan en vue de trouver des investissements privés et des partenaires privés afin que le tout se fasse de la meilleure façon possible. Je dois dire que, en ce qui concerne l'avenir, nous avons une grande confiance dans la collaboration avec nos parties prenantes du secteur privé. Les parcs ont formé de bons partenariats avec nos diverses parties prenantes. En fait, cette année seulement, nous avons observé une augmentation d'environ 9 % des séjours dans la province ; il s'agit donc d'une bonne nouvelle.

M. Urquhart : Le parc Mactaquac est effectivement l'un de nos parcs provinciaux, mais il est assujéti à un accord spécial avec les gens du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le secteur où il se situe. L'accord relatif au parc en prévoyait la gestion et l'entretien. Vous ne pouvez pas englober le parc Mactaquac dans un ensemble de biens réels que nous avons acquis et échangés au fil des ans dans la province.

De ce fait, beaucoup de personnes qui travaillent au parc Mactaquac touchent un bon salaire. Un certain nombre de personnes qui demeurent depuis longtemps dans la région dépendent de ce salaire. Le ministre peut-il nous dire quelle protection est offerte aux personnes qui travaillent dans la région? Seront-elles intégrées dans d'autres secteurs du gouvernement? Y aura-t-il des pertes d'emplois? Est-ce que la nouvelle compagnie...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Ames : Tout au long de l'étape de la déclaration d'intérêt, nous nous occupons encore des négociations ; nous ne pouvons donc pas entrer dans tous les détails. Je peux vous assurer que tous les membres du personnel sont précieux. Peu importe le résultat final, nous voulons faire en sorte que le parc demeure un endroit très respectable où les gens peuvent se rendre pour s'adonner à des loisirs. Dans la mesure du possible, nous voulons aussi faire en sorte que les membres du personnel soient de grande qualité et qu'ils puissent conserver leur poste. Toutefois, nous devons veiller à ce que les négociations se déroulent comme il se doit. Merci.

M. Urquhart : Sauf le respect que je dois au ministre, je pense que tous les gens de la région de Carleton-York et de Fredericton savent qui prendra la relève et quel est leur plan. Notre gros problème, c'est que, si vous ne faites pas partie de la solution, vous devenez parfois une partie



du problème. Je tiens en particulier à mentionner que trois députés de la région n'ont pas été informés de la prise en charge. Les employés du parc nous demandent quelles mesures seront prises pour les protéger.

On nous a dit... Je peux assurer au ministre qu'un grand nombre des employés ne seront pas intégrés dans la nouvelle compagnie. Je peux lui assurer qu'un grand nombre des personnes qui travaillent au parc y sont depuis longtemps et ont besoin d'une autre formation professionnelle ou de protection. Le ministre peut-il au moins m'assurer que nous serons informés avant la prise en charge et confirmer que la protection de mes travailleurs sera considérée?

L'hon. M. Ames : Comme c'est le cas dans tout processus de négociation, nous devons tout communiquer aux gens avec qui nous traitons. J'ai mentionné au député d'en face que je lui ferais part d'autant de renseignements que possible tout au long des étapes. Aujourd'hui, je lui fournirai des renseignements. Ma porte est toujours ouverte. Nous pouvons discuter chaque fois que le député le veut.

En ce qui concerne le processus, j'ai très hâte et je suis très curieux de voir le genre de partenariat et de lien que nous pouvons établir ensemble grâce aux partenariats que j'entrevois au printemps 2017. Je pense que nous continuerons alors d'avoir d'excellentes installations au parc Mactaquac.

Industrie agroalimentaire

M. Coon : Il y a deux ans, j'ai déposé un projet de loi sur la sécurité alimentaire locale qui jouissait aussi bien de l'appui du Syndicat national des cultivateurs que de celui de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick et d'un très grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick. Le projet de loi visait à créer les conditions favorables à la croissance du secteur agroalimentaire local, mais il a été rejeté à la deuxième lecture. Depuis, le gouvernement a mis en oeuvre sa propre stratégie sur les aliments locaux qui ne sert nullement le marché alimentaire local et qui ne parvient pas à le faire croître. En fait, la stratégie fait tout le contraire.

Une façon de faire croître le marché est de fixer des objectifs en matière d'approvisionnement en aliments locaux dans nos hôpitaux. Le gouvernement exigera-t-il que nos hôpitaux utilisent des aliments de source locale, ce qui contribuerait aussi à améliorer grandement la qualité des repas servis aux patients?

L'hon. M. Doucet : Je remercie le député d'en face d'avoir soulevé la question. Oui, nous avons eu beaucoup de discussions au sujet des aliments locaux. Je sais que le député d'en face a participé au processus, de même que beaucoup de parties prenantes de la province. Il y a eu de nombreuses conversations et beaucoup de discussions sur la façon, pour nous, de progresser à cet égard. Le thème central de la stratégie se résume ainsi : Comment pouvons-nous changer les habitudes? Comment pouvons-nous faire en sorte que les gens soient contents d'acheter des produits locaux? Voilà de quoi il en retourne.



Il est important de noter que 5 % des activités menées dans notre province le sont dans le secteur agricole. Onze mille personnes travaillent dans l'industrie en question, et c'est très bien. En fait, c'est grâce à l'agriculture, à la pêche et à la foresterie que nous sommes là où nous en sommes ; il est donc très important que nous instaurions une culture de consommation locale. Comment pouvons-nous faire augmenter la demande? Comment pouvons-nous encourager de telles habitudes afin que les gens cherchent à se procurer des aliments locaux?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : La Stratégie sur les boissons et les aliments locaux du Nouveau-Brunswick a été lancée il y a deux mois ; pourtant, nous voyons des détaillants et des fournisseurs d'aliments locaux fermer leurs portes, comme Real Food Connections à Fredericton et Kredl's Corner Market à Hampton, ce qui donne lieu à une autre fuite de capitaux hors du Nouveau-Brunswick. De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick croient que nous devrions être en mesure de subvenir à nos besoins alimentaires, mais nous semblons aller dans la direction opposée.

Le ministre convoquera-t-il une réunion d'urgence des fournisseurs, des détaillants et des distributeurs d'aliments locaux pour que ceux-ci le conseillent sur la façon de renforcer la stratégie sur les aliments locaux afin d'inverser la tendance?

Le président : Veuillez arrêter l'horloge s'il vous plaît. Les gens dans les tribunes ne peuvent participer d'aucune façon pendant le débat. Le privilège est réservé aux personnes à qui l'honneur de représenter la population du Nouveau-Brunswick a été accordé. Les gens dans les tribunes sont ici pour assister au débat, et c'est tout.

L'hon. M. Doucet : Considérez le fait suivant : les gens du Nouveau-Brunswick dépensent 2,6 milliards de dollars par année en aliments, et nous en produisons pour une valeur d'environ 1,5 milliard de dollars. Imaginez si même la moitié de l'argent dépensé était consacré à l'achat d'aliments locaux, ce qui encouragerait nos producteurs locaux et favoriserait la création d'emplois et l'activité économique. Voilà, selon moi, l'aspect vraiment essentiel et vraiment important.

Beaucoup de gens ont joué un rôle dans l'élaboration de la stratégie que nous avons mise en place. Nous avons bénéficié de la participation de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, de celle du Syndicat national des cultivateurs et du New Brunswick Community College, ainsi que de celle du ministère de la Santé, du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation et du ministère du Tourisme. La stratégie, bien qu'elle ne soit pas sans conséquence, n'est pas une panacée, et elle ne peut pas tout régler sur-le-champ. Il y a eu énormément de consultations et de discussions avec les secteurs de l'éducation et de la santé sur la façon de créer des programmes nous permettant de régler les questions de logistique afin que nous puissions intégrer les aliments locaux dans nos activités sans...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



M. Coon : Le ministre ne semble pas comprendre. Nous perdons des emplois dans le secteur agroalimentaire local en raison d'une stratégie sur les aliments locaux qui est inadéquate et mal conçue. Nous perdons des emplois chez Kredl's Corner Market. Nous perdons des emplois chez Real Food Connections. Ensemble, ces deux entreprises assuraient en fait presque les deux tiers du nombre d'emplois permanents qui seraient créés par le projet d'Oléoduc Énergie Est pour le transport du bitume vers les marchés internationaux.

Le gouvernement actuel poursuit sans relâche ses efforts pour permettre le transport du bitume de l'Alberta vers les marchés d'outre-mer en passant par le Nouveau-Brunswick, mais il ne semble pas disposé à faciliter la distribution d'aliments locaux aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre rencontrera-t-il le propriétaire de Kredl's Corner Market pour sauver les 70 emplois qui aident des familles de la région et qui permettent la distribution d'aliments locaux aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Doucet : Je suis vraiment reconnaissant des questions posées ce matin, mais il reste que nous venons tout juste de publier la stratégie. Nous venons tout juste d'amorcer le processus, de publier la stratégie et de rendre publiques les grandes lignes quant à la direction que nous prenons à cet égard.

Je voudrais simplement souligner que la stratégie comporte trois principaux objectifs que nous travaillons tous à atteindre avec beaucoup de diligence. J'ai mentionné les ministères qui participent au processus. Il s'agit du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère du Développement social et de celui du Tourisme. Il y a beaucoup d'éléments en jeu. Il s'agit des habitudes de consommation. Il est question de faire en sorte que les gens se sentent fiers des produits de leur terroir et de déterminer comment nous pouvons orienter les gens vers les aliments locaux et les encourager à en faire l'achat. Voilà qui est très important.

La stratégie vise toutefois à sensibiliser davantage le consommateur. Voilà la priorité. Voilà le point de départ. Ensuite, il faut améliorer l'accessibilité. À cet égard, du côté de la logistique, il faut trouver le moyen de faire parvenir les produits de l'exploitation agricole au détaillant. Il s'agit d'améliorer le soutien...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Premières nations

M. Fitch : J'aimerais poser une question à la ministre des Finances au sujet des négociations entourant l'accord de partage des recettes avec les Premières nations. La ministre devrait savoir que les accords qui permettent aux Premières nations de garder 95 % de toute taxe provinciale perçue lors de ventes au détail sont arrivés à échéance et sont en cours de renégociation.



Il devrait être évident pour toutes les parties concernées que les accords ne fonctionnent pas très bien. Le coût des accords a explosé pour atteindre plus de 50 millions de dollars au cours des cinq dernières années, ce qui représente une augmentation de 500 %. Le marché du détail pour les détaillants hors réserve a été complètement perturbé, plus de 85 détaillants ayant fermé leurs portes, et même les membres des Premières nations sont traités de façon inégale, car plus de 80 % des sommes remboursées ont été versées à seulement 4 des 15 communautés autochtones du Nouveau-Brunswick. La ministre nous dira-t-elle quand les négociations se termineront et mettront fin à de telles inégalités?

L'hon. M^{me} Rogers : Nous valorisons grandement les relations que nous entretenons avec les Premières nations. Nous sommes très déterminés à continuer de travailler avec les Premières nations au Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement ne souscrit pas à l'approche du gouvernement précédent, soit d'annuler les accords avec les Premières nations. Nous voulons continuer à travailler avec les Premières nations, et nous valorisons les relations établies. Nous collaborerons avec les Premières nations, comme nous le faisons avec d'autres groupes communautaires. Nous souhaitons moderniser et améliorer les relations. Nous avons comme priorité absolue d'entretenir de bonnes relations de travail et de collaboration afin que nous puissions travailler de concert avec les Premières nations pour développer et faire croître notre économie au profit des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : Je pensais que l'éducation était la priorité absolue.

Quoi qu'il en soit, le Nouveau-Brunswick est la seule province dotée de ce genre d'accord de partage des recettes, et il constitue un risque énorme pour ce qui est des sources de recettes. La ministre a dit que la protection des sources de recettes était un facteur très important. La ministre envisagera-t-elle la réalisation d'un nouvel accord qui est conforme à ceux d'autres provinces et plus équitable, non seulement pour les membres des Premières nations, mais aussi pour les détaillants hors réserve? Quelque 85 détaillants hors réserve ont fermé leurs portes. La ministre tiendra-t-elle compte, dans la réalisation d'un nouvel accord, de ce que d'autres provinces et territoires ont fait à cet égard? Quand le tout se concrétisera-t-il?

L'hon. M^{me} Rogers : Je répète que notre objectif premier est de valoriser les relations que nous entretenons avec les Premières nations et de travailler de concert avec elles pour faire croître notre économie et saisir toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans notre province. Des progrès importants ont été réalisés à l'égard de l'initiative en question. Nous souhaitons travailler avec les Premières nations pour moderniser l'accord. Nous continuerons d'accorder une très grande priorité à leur participation à notre travail, en tant que partenaires.

Nous n'avons pas, dis-je bien, adopté la même approche que le gouvernement précédent, qui voulait annuler les accords. Nous valorisons les relations que nous entretenons avec les Premières nations, et nous sommes vraiment déterminés à collaborer avec elles pour veiller à ce que tous nos accords communs soient modernisés et qu'ils permettent de faire progresser les Premières nations et de créer des possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick.



Le président : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

